

Microsoft Excel – Niveau 2 - suite fonctions spéciales – 1 jour

Agenda 2018

Laon :

- 20 avril
- 7 septembre
- 9 novembre

Lens :

- 7 février
- 28 juin
- 9 novembre

Roubaix :

- 20 avril
- 23 novembre

Valenciennes :

- 19 avril
- 9 juillet
- 18 octobre
- 13 décembre

OBJECTIFS

- Découvrir ou se perfectionner dans l'utilisation des outils « rares » ou cachés d'Excel.

PREREQUIS

- Utilisation régulière d'Excel, savoir faire une formule imbriquée et utiliser les noms de champs ou de cellules.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposés théoriques, suivis de mises en pratique,
- La consolidation des acquis se fait par la réalisation de travaux de synthèse, reprenant l'ensemble des points de cours développés,
- Nous limitons volontairement le nombre de stagiaires à 8 personnes, Un poste par stagiaire.

MODALITE D'EVALUATION

- Tours de table préalable,
- Questionnaire de satisfaction de fin de formation,
- Remise d'une grille d'auto-évaluation des acquis, sur les compétences travaillées lors de la formation.

320 €

nets de taxes par jour
et par participant
+ passage du TOSA®
79€ par logiciel

PUBLIC

Très bon utilisateur d'Excel
souhaitant augmenter sa
compétence et sa productivité

DUREE

1 jour (7 heures)
9h -12h30 / 14h – 17h30

L'ensemble de notre offre en ligne
hautsdefrance.cci.fr

TOSA®
by ISOGRAD

À l'issue de cette formation,
vous pouvez valider vos compétences par le biais du TOSA®.
Dans ce cas, la formation est éligible au CPF



CONTACT

formation@hautsdefrance.cci.fr
Tél : 0806 800 810*

*Appel non surtaxé

CONTENU

- Les arcanes de formats personnalisés.
- Les modèles de classeurs.
- Les modèles de graphiques.
- Récupérer des données en provenance d'autres applicatifs et inversement.
- Utilisation avancée des noms :
point spécifique sur la gestion des noms dans les versions 2007/2010/2013.
- Les formules avancées :
 - SOMME.SI.ENS, SOMMEPROD ou formules matricielles,
 - DECALER, INDIRECT et LIREDONNEESTRABCROISDYNAMIQUE.
- Formules et graphiques évolutifs.
- Utilisation avancées des validations de données.
- Le gestionnaire d'affichage.
- Les compléments ou macro complémentaires.
- Les ressources disponibles sur internet.

En conformité avec la loi n°2009-1437 du 24/11/2009 art.51 L6353-1 modifié du code du travail, une attestation de formation précisant notamment les objectifs, la nature, les résultats de l'évaluation des acquis et la durée de la session sera remise au bénéficiaire à l'issue de la prestation.